



**Extrait du procès-verbal du Conseil Communal de Bursins
Du 9 décembre 2025**

Sous la présidence de M. Claude Devalte, le Conseil Communal de Bursins a :

Accepté le préavis municipal 15/2025

Préavis relatif au budget 2026

Art. 160, 1 LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les trente jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

Le Président

Claude Devalte

La Secrétaire

Alexandra Wainwright



Bursins, le 9 décembre 2025